Appel du Comité international de la Croix-Rouge en faveur des affamés

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **27 (1919)**

Heft 4

PDF erstellt am: **29.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Appel du Comité international de la Croix-Rouge en faveur des affamés

Voici le texte du mémorandum adressé à la Conférence de Paris par le Comité international de la Croix-Rouge, en faveur du ravitaillement de l'Allemagne et de l'Europe orientale:

Monsieur le président et messieurs les membres de la Conférence de la paix,

Paris.

Le Comité international de la Croix-Rouge, qui a l'honneur de s'adresser à vous, n'est pas un corps politique. Il ne vient pas, comme les représentants des nations anciennes ou d'autres en voie de formation, plaider en faveur de revendications territoriales ou de nouvelles frontières à établir. Seule la cause de l'humanité lui commande parfois de faire entendre sa voix, et cela sans vouloir exprimer de sympathie pour l'un ou pour l'autre, et sans regarder ni à l'uniforme, ni au drapeau.

Il nous semble que les événements de ces derniers mois nous montrent clairement la voie à suivre, si le Comité veut rester fidèle aux principes qui sont à la base de la Croix-Rouge, principes qu'il est de son devoir d'observer et à l'occasion de défendre.

Depuis quatre mois il y a armistice, le canon et la fusillade se sont tus, le massacre de milliers d'êtres humains s'est arrêté, mais la paix n'est pas encore conclue et son action bienfaisante ne se fait pas encore sentir. Aujourd'hui, ce qui résonne à nos oreilles, ce ne sont plus les gémissements et les râles des blessés, c'est un cri qui monte jusqu'à nous de toutes les régions de l'Europe orientale, et ce cri, c'est celui de la faim. Du pain, voilà ce que ces peuples réclament sans relâche. D'Allemagne, d'Autriche, de Hongrie, de Bohême, de Serbie, de Roumanie, de Bulgarie, de partout on vient à nous pour nous supplier de porter secours, ou si nous ne pouvons le faire nous-mêmes, d'obtenir de ceux qui ont les ressources nécessaires qu'ils ne restent pas insensibles à de si grandes misères.

On nous peint des populations entières d'affamés, dont les corps émaciés et débiles ne sont plus propres au travail et ne peuvent plus résister à une maladie, même légère; ou ce sont de jeunes enfants qui, privés presque entièrement de lait, la nourriture de leur âge, succombent par milliers.

Si les souffrances sont terribles dans la population en santé, elles sont indescriptibles dans les hôpitaux. Là, ce n'est pas seulement la nourriture qui est insuffisante, ce sont les remèdes les plus usuels qui manquent totalement. Sur ce point, les témoignages sont unanimes, quel que soit le pays dont ils proviennent. Bien plus, ce ne sont pas seulement les remèdes qui font défaut, c'est le charbon, indispensable à la vie d'un hôpital, ce sont tous les objets de pansement, et même le matériel le plus élémentaire, tel que des draps de lit qu'on trouve dans la maison du pauvre. Nos délégués qui parcourent les pays de l'est de l'Europe nous envoient des rapports décrivant l'état lamentable des hôpitaux qu'ils ont visités. Ils ont pu constater non seulement des misères inouïes dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer, mais ils ont constaté aussi l'absence complète de désinfection, qui devient un danger véritable. Il se crée ainsi des foyers de maladies épidémiques, telles que le typhus exanthéma-

tique, que dans ces conditions on n'a aucun moyen d'arrêter.

En face de ce spectacle navrant, à l'ouïe des appels qui lui arrivent sans cesse, le Comité s'est souvenu de la mission qui lui a été conférée par sa position et par ses origines, et il s'est demandé comment on pouvait remédier à une situation près d'être désespérée. Les circonstances sont différentes de ce qu'elles étaient dans d'autres occasions où le Comité parlait le même langage aux deux parties en lutte. Aujourd'hui le Comité ne peut s'adresser qu'aux puissances alliées, qui, seules, ont les moyens d'apporter les secours nécessaires. Il se tourne vers elles hardiment, certain qu'on ne se méprendra pas sur les motifs qui l'ont fait agir. Le Comité ne prend pas parti pour l'un ou pour l'autre; il n'a pas de jugement à prononcer sur les faits de guerre. Ce qui le fait parler, c'est uniquement la grande loi d'humanité sur laquelle est fondée la Croix-Rouge; et ce qui l'encourage, c'est la certitude qu'il trouvera de l'écho chez les puissances alliées, et que sa faible voix réussira à faire vibrer chez les gouvernements et les peuples les sentiments les plus élevés: la compassion pour les grandes infortunes même chez l'adversaire, et une générosité magnanime.

Le moyen le plus rapide de venir en aide à ces populations dans le dénuement serait sans doute la levée du blocus, et cela surtout pour tout ce qui concerne les ressources médicales dont l'absence se fait si cruellement sentir. Cette mesure amènerait quelque soulagement, mais elle est loin d'être suffisante. Aussi nous voudrions voir les puissances alliées mettre à exécution la généreuse intention qu'elles ont plusieurs fois manifestée, de ravitailler complètement les pays du centre et de l'est de l'Europe. Nous les prions instamment de s'y mettre sans délai et d'écarter elles-mêmes les obstacles qui pourraient s'y opposer, car la détresse augmente chaque jour.

Cet acte final, dont on ne peut que reconnaître la noblesse, serait le couronnement des nombreuses œuvres de bienfaisance que cette guerre a fait éclore. Il y a cinquante ans, la Convention de Genève a établi que, vis-à-vis du blessé, il n'y avait plus de haine, et que c'était la charité qui devait inspirer la conduite à tenir à son égard. Aujourd'hui toutes ces nations de l'est du Rhin sont comme des blessés jetés à terre par la famine et qui demandent à grands cris du secours que seules les puissances alliées lui apporteront.

Et quel glorieux prélude à la Société des nations! Avant même que les grandes lignes en aient été fixées d'une manière définitive, les puissances qui en ont tracé le cadre et dont l'autorité sera prédominante, se seront concertées et auront conclu un premier accord, qui, nous l'espérons, imprimera son caractère à toute l'institution. Il ne s'agira pas d'amener à composition un membre de la société rebelle ou récalcitrant, mais de sauver par une large bienfaisance des millions d'hommes appartenant à des populations très diverses. Et la paix tant désirée, ne sera-t-elle pas bien plus facile, et ne perdra-t-elle pas quelque peu de son amertume pour celui qui ne l'acceptera qu'à contre-cœur, quand il devra se dire que le pain qui soutient sa vie il l'a reçu de la main de son ennemi.

Il est inutile d'en dire davantage. Messieurs les membres de la Conférence nous pardonneront de leur avoir parlé un langage qui n'est pas celui de la diplomatie. Nous avons confiance qu'ils se souviendront qui nous sommes. Ils reconnaîtront que nous n'avons fait qu'accomplir notre devoir, celui de rappeler en toute occa-

sion que si la charité ne doit pas disparaître dans le tumulte des batailles, à plus forte raison doit-elle renaître et reprendre une vie nouvelle après que les armes sont tombées des mains des combattants.

Agréez, monsieur le président et messieurs, l'assurance de notre profond respect.

Au nom du Comité international
de la Croix-Rouge :
Le président p. i. du Comité :
Edouard Naville.

Ce que coûte la tuberculose au peuple suisse

Nous avons donné jadis un résumé (*Croix-Rouge suisse*, 1917, page 141) de l'intéressant travail publié par le Dr Ganguillet de l'Office sanitaire fédéral, sur les dépenses du pays en faveur des tuberculeux.

L'auteur, d'autant plus à même de connaître exactement la question, qu'il est secrétaire de la Commission centrale suisse pour la lutte contre la tuberculose, arrivait à la conclusion que nous dépensons chaque année environ 30 millions de francs pour lutter contre le fléau de la tuberculose, soit 8 fr. par tête de population.

Aujourd'hui nous nous trouvons en présence d'un travail de statistique analogue, très intéressant aussi, par lequel le Dr Olivier, secrétaire de la Ligue vaudoise contre la tuberculose, cherche à traduire par des chiffres quelle est la perte financière annuelle que représentent les décès dus à la tuberculose en Suisse.

Le Dr Olivier note tout d'abord que sur 9000 personnes qui meurent — chaque année, chez nous — de tuberculose, il y a 1575 *décès d'enfants* (entre 0 et 14 ans). Il estime qu'il n'est pas exagéré d'évaluer en moyenne à 1 fr. par jour ce que coûte un enfant pour sa nourriture, ses vêtements, son logement, etc. Comme il ne fait pas entrer en compte les frais de maladie, le chiffre de 1 fr. et certainement trop bas. D'après l'âge auquel ces 1575 enfants sont morts et la durée moyenne admise pour leur vie, c'est, pour cette jeunesse fauchée avant la quinzième année, une mise de fonds entièrement perdue, de plus de *3 millions de francs.*

Passons aux *adultes* de 15 à 59 ans. Leurs décès sont au nombre de 6200 par an. On peut estimer que le temps moyen de chômage a été pour eux de une année, et la statistique démontre que, puisqu'il s'agit d'individus dans la force de l'âge et des deux sexes, leur salaire moyen peut être calculé au minimum à 1000 francs par année.

Ainsi, ces 6200 personnes ont perdu, en ne pouvant travailler pendant un an avant leur mort, *6,200,000 francs.*

Que faut-il calculer pour les dépenses qu'ils ont eu à supporter du fait de leur maladie? Le Dr Olivier pense qu'il faut les taxer à 1000 fr. par individu; ce sont des dépenses faites en pure perte puisque les malades sont morts.

« Nous n'en tiendrions pas compte, dit l'auteur, s'ils avaient guéri. Mais ils sont morts; et dès lors nous sommes bien obligés de considérer ces frais, au point de vue financier, comme mal justifiés. Quand le malade a payé pendant quelques années médecin et pharmacien, qu'il a fait une cure, ou plusieurs, à domicile, dans un établissement hospitalier; quand l'herboriste, la somnambule, le fabricant de spécialités vantées à grand tapage ont fait de leur mieux pour saigner à blanc la